



Travaux - quel recours contre une entreprise qui n'assure pas le

Par **Pascal20**, le **17/09/2012 à 16:31**

Bonjour,

Quelles sont les recours mis à ma disposition pour poursuivre une entreprise qui a installé chez moi une [pompe à chaleur eau eau](#) et n'assure pas le SAV?

Par **trichat**, le **17/09/2012 à 18:26**

Bonjour,

Depuis quand cette pompe à chaleur a-t-elle été installée ?

Dès l'installation de cette pompe à chaleur, l'installateur a une obligation de garantie de deux ans (garantie légale de conformité).

Quel type de SAV attendez-vous? Votre PAC ne fonctionne-elle pas?
Attendez-vous un entretien, des réparations de cette PAC?

Quelques détails permettront de donner une réponse argumentée.

Cordialement.

Par **Pascal20**, le **19/09/2012 à 13:20**

C'est une [pompe à chaleur eau eau](#) installée il ya 6 ans, il y eu un suivi les deux premières années, et désormais elle ne fonctionne plus et l'entreprise ne veut pas se déplacer.

Par **Lag0**, le **19/09/2012 à 13:31**

Bonjour,
Je crains qu'il ne vous faille appeler une autre entreprise...

Par **trichat**, le **19/09/2012 à 14:02**

Bonjour,

Effectivement, ce n'est pas très commercial de la part de cette entreprise.

Mais je pense comme Lag0 : vous allez devoir chercher une autre entreprise pour l'entretien de votre PAC.

Mais il ne serait pas inutile que vous adressiez un courrier au fabricant du matériel pour signaler ce comportement anormal d'un revendeur.

Cordialement.